

Carta del Presidente de la Comisión Política al Presidente de la Asamblea (6 agosto 1963)

Source: Consejo de Europa. Asamblea Consultiva. Comisión Política. Carta del Presidente de la Comisión Política al Presidente de la Asamblea. Estrasburgo: Consejo de Europa, 04.08.1963.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/carta_del_presidente_de_la_comision_politica_al_presidente_de_la_asamblea_6_agosto_1963-fr-1cc9ea63-f9be-4184-a2d4-4f251f93dd1e.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

327 (46)

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 6 août 1963

Restricted
AS/Pol (15) 26

Or. fr.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

COMMISSION POLITIQUE

La situation en Espagne

Lettre du Président de la Commission politique
au Président de l'Assemblée

Bruxelles, le 31 juillet 1963

Monsieur le Président,

Le 25 avril 1961, l'Assemblée a renvoyé une proposition de résolution présentée par M. Kirk et plusieurs de ses collègues (Doc. 1226 révisé) relative à la situation en Espagne à la Commission politique pour le fond et à la Commission des nations non représentées pour avis.

Cette proposition demandait que l'opinion publique européenne soit pleinement informée des développements récents en Espagne par l'entremise de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

La Commission des nations non représentées a transmis son avis à la Commission politique le 16 novembre 1961 (AS/NR (13) 14 révisé).

./.

A 81.874

AS/Po1 (15) 26

- 2 -

La Commission politique a longuement examiné la proposition de résolution de M. Kirk et l'avis de la Commission des nations non représentées. Toutefois, sur proposition de son rapporteur, M. Gustafson, elle a estimé que depuis la présentation de la proposition de M. Kirk à l'Assemblée, l'opinion publique européenne avait été informée de la situation en Espagne par la publication d'un certain nombre de rapports, notamment le rapport de la Commission internationale des juristes intitulé "L'Espagne et la primauté du droit", le rapport de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement sur le développement économique de l'Espagne et les rapports publiés par l'O.C.D.E. en juillet 1961 et en mai 1962.

En outre, la Commission a considéré qu'un rapport plus approfondi ne pourrait être rédigé que sur la base d'un voyage d'étude en Espagne ; or, un tel déplacement n'est pas réalisable dans les circonstances actuelles.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission a été amenée à conclure, lors de sa séance du 8 juillet 1963, qu'il n'y a pas lieu de poursuivre pour le moment l'étude de la proposition de résolution déposée par M. Kirk et plusieurs de ses collègues. Elle m'a chargé de communiquer cette prise de position au Bureau de l'Assemblée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

P. Struye

Président de la Commission politique

Monsieur Pierre Pflimlin
Député - ancien Président du Conseil
Président de l'Assemblée du
Conseil de l'Europe
STRASBOURG